GROUPE EUROTUNNEL SA

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Descriptif (article 241-2 Règlement Général AMF) publié le 30 juin 2008

Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions ordinaires propres (ISIN : FR00105333075)

En application de l'article 241-4 du Règlement général de l'AMF et dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 27 juin 2008, Groupe Eurotunnel SA (GET SA) déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du **13/10/2008** au **17/10/2008** :

Séance du	Nombre de titres achetés	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
13/10/2008	50,000	6.014	300,700.00
14/10/2008	50,000	6.552	327,600.00
15/10/2008	50,000	6.327	316,350.00
16/10/2008	100,000	5.758	575,800.00
17/10/2008	50,000	5.932	296,600.00
TOTAL	300,000		1,817,050.00

Ces transactions n'ont pas donné lieu à l'utilisation d'instruments dérivés.

Relations Investisseurs

Site: www.eurotunnel.com